

Rendement des émissions de polluants atmosphériques du parc de véhicules routiers de l'année de modèle 2023



N° de cat. : En81-31F-PDF

ISSN : 1927-2456

EC24114

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey

351 boul. Saint-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre
de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

Table des matières

Liste des figures	ii
Liste des tableaux.....	ii
Sommaire	1
1. Objet.....	2
2. Le Règlement	2
3. Rapports de niveau 3 pour l'année de modèle 2022.....	5
3.1. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de GONM+NO _x	7
3.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles.....	9
3.1.2. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	11
3.1.3. Véhicules de classe 2B	13
3.1.4 Véhicules de classe 3.....	13
3.1.5 Ensemble de calcul de points GONM+NO _x	14
3.1.6. Points d'action précoce.....	14
3.1.7. Rendement global des parcs canadiens.....	15
3.2. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de HCNM froids.....	16
3.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères.....	17
3.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	18
3.3. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions d'EVAP	18
3.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1	19
3.3.2. Camionnettes légères de type 2	20
3.3.3. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	20
3.3.4. Véhicules de classe 2B et de classe 3.....	21
3.3.5 Ensembles de calcul des émissions d'EVAP	22
3.4. Réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP.....	22
4. Conclusions	22

Liste des figures

Figure 1: moyennes et normes de NO _x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016. ...	3
Figure 2: moyennes et normes de GONM+NO _x du parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 et du parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	15
Figure 3: moyennes et normes de GONM+NO _x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3.....	16

Liste des tableaux

Tableau 1: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.	5
Tableau 2: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 2B.....	5
Tableau 3: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 3.....	6
Tableau 4: aperçu des rapports d'entreprise (niveau 3).	6
Tableau 5: distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM+NO _x de chaque série.....	7
Tableau 6: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).	7
Tableau 7: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mille).	8
Tableau 8: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).	8
Tableau 9: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.	9
Tableau 10: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.	10
Tableau 11: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.	11
Tableau 12: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.....	12
Tableau 13: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 2B.....	13
Tableau 14: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 3.....	13
Tableau 15: normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.....	16

Tableau 16: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.....	17
Tableau 17: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers	18
Tableau 18: normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).....	18
Tableau 19: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.....	19
Tableau 20: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2.....	20
Tableau 21: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers	20
Tableau 22: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de véhicules lourds	21

Sommaire

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après appelé « le Règlement ») définit des normes nationales afin de limiter les émissions contribuant au smog (gaz organiques non méthaniques (GONM), oxydes d'azote (NO_x), particules, hydrocarbures non méthaniques (HCNM) froids, émissions de vapeurs de carburant (EVAP)) provenant des véhicules routiers et moteurs neufs. Les normes moyennes de niveau 3 des parcs entrées en vigueur en juillet 2015 concordent toujours avec les normes progressivement plus strictes adoptées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, qui couvrent les années de modèles 2017 à 2025 et au-delà. Le Règlement impose aux importateurs et aux constructeurs de véhicules neufs de respecter les normes moyennes de polluants atmosphériques des parcs et établit des exigences annuelles de déclaration de conformité. L'année de modèle 2017 était la première année de modèle où les entreprises étaient tenues de respecter les nouvelles normes de niveau 3.

Le présent rapport résume le rendement moyen en matière de réduction des polluants atmosphériques du parc de véhicules canadiens de l'année de modèle 2023. Au total, 25 entreprises ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 666 211 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail. Le rapport inclut les valeurs moyennes de GONM+NO_x, de HCNM froids et d'EVAP pour chacune des entreprises ainsi que leurs points/déficits relatifs aux émissions. Il comprend aussi une comparaison de la distribution des véhicules certifiés conformes aux différentes séries d'émissions ainsi qu'une comparaison du rendement général en matière de GONM+NO_x par rapport aux années de modèles antérieures au niveau 3.

La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2021 est de 0,0393637 g/mille, comparativement à la norme de 0,044 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2021 est de 0,047818505 g/mille, comparativement à la norme de 0,047 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 2B de l'année modèle 2021 est de 0,16807 g/mille par rapport à la norme de 0,178 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 3 de l'année modèle 2021 est de 0,25533 g/mille par rapport à la norme de 0,247 g/mille.

Les moyennes globales de GONM+NO_x des parcs témoignent des améliorations continue de l'industrie au chapitre du rendement des émissions depuis 2004. Bien que les valeurs moyennes du parc de camions légers 2, de camions lourds et légers et de véhicules moyens à passagers, du parc de véhicules de classe 2B et du parc de véhicules de classe 3 soient légèrement supérieures aux normes applicables pour l'année de modèle 2023, les entreprises disposent de 3 ans pour compenser les déficits reportés, et toutes respectent actuellement les dispositions du règlement relatives aux moyennes du parc.

Toutes les entreprises ont respecté les normes 2023 relatives aux particules et à l'EVAP et ont respecté les normes moyennes du parc NMHC à froid.

Toutes les entreprises restent en conformité avec le règlement.

1. Objet

Le présent rapport vise à résumer le rendement moyen de chaque entreprise et du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions de polluants atmosphériques pour l'année de modèle 2021. Ceci est basé sur les données soumises par les entreprises dans leurs rapports de fin d'année de modèle ainsi que toute révision reçue avant la publication du présent rapport. Il a aussi pour objet de faire état de l'efficacité du programme sur les émissions moyennes de polluants atmosphériques du parc canadien en vue de l'atteinte des objectifs en matière de rendement environnemental énoncés dans la réglementation.

2. Le Règlement

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004; il a instauré des normes nationales d'émissions plus rigoureuses pour les véhicules routiers et leurs moteurs. Le Règlement harmonise les normes canadiennes d'émissions pour les véhicules légers (VLE)¹; les camionnettes légères (CLE)², qui comprennent les camionnettes légères de type 1 (CLE1) et 2 (CLE2); les camionnettes lourdes (CLO)³, qui comprennent les camionnettes légères de type 3 (CLO3) et 4 (CLO4); les véhicules moyens à passagers (VMP)⁴; ainsi que les véhicules lourds; les moteurs de véhicule lourd; les motocyclettes routières avec les normes de l'EPA des États-Unis, qui sont intégrées par voie de référence au *Code of Federal Regulations* (CFR).

De l'année de modèle 2004 à l'année de modèle 2016, les entreprises étaient tenues de respecter les normes d'émissions moyennes de NOx des parcs (normes des niveaux 1 et 2). La Figure 1 illustre le rendement global canadien durant ces années.

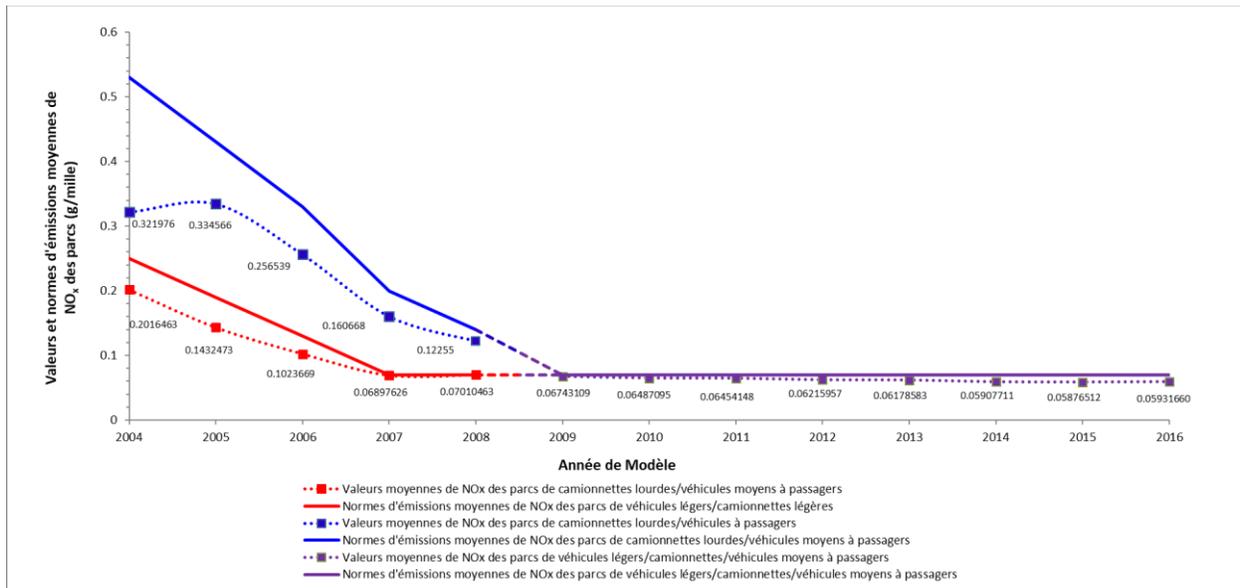
¹ Les véhicules légers sont généralement des automobiles.

² Les camionnettes légères comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est de 2 722 kg (6 000 lb) ou moins. Les définitions exactes de CLE1 et CLE2 se trouvent dans [le Règlement](#).

³ Les camionnettes lourdes comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est supérieur à 2 722 kg (6 000 lb) et peut aller jusqu'à 3 856 kg (8 500 lb).

⁴ Les véhicules moyens à passagers comprennent généralement les véhicules plus lourds de type passagers, comme les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb) et inférieur à 4 536 kg (10 000 lb).

Figure 1: moyennes et normes de NO_x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016.



La modification du Règlement en 2015 visait à établir de nouvelles normes d'émissions de plus en plus strictes pour les automobiles, les camionnettes légères et certains véhicules lourds des années de modèles 2017 et subséquentes qui sont importés ou construits au Canada. Les modifications ont établi des normes et des normes moyennes pour les parcs des années de modèles 2017 à 2025 en ce qui concerne les émissions combinées de GONM et de NO_x, et ont défini un calendrier d'application graduelle de normes plus rigoureuses sur les particules et les EVAP, en phase avec les normes EPA américaines adoptées en 2014.

Les parcs de véhicules légers, de camionnettes légères et de véhicules moyens à passagers des entreprises devront respecter des normes d'émissions de gaz d'échappement progressivement plus sévères, pour atteindre une norme moyenne de parc de 30 mg/mille d'émissions de GONM+NO_x pour l'année de modèle 2025. De même, les parcs de véhicules lourds des classes 2B⁵ et 3⁶ devront respecter des normes moyennes progressivement plus rigoureuses à l'égard des émissions de GONM+NO_x, qui atteindront respectivement 178 mg/mille et 247 mg/mille pour l'année de modèle 2022.

De plus, depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'émissions de gaz d'échappement à l'égard des particules ont été progressivement mises en œuvre. Ainsi, un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2021. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on

⁵ Les véhicules lourds de classe 2B comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb), mais inférieur ou égal à 4 536 kg (10 000 lb).

⁶ Les véhicules lourds de classe 3 comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 4 536 kg (10 000 lb), mais inférieur ou égal à 6 530 kg (14 000 lb).

en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Concernant les véhicules dont le poids nominal brut (PNB) peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme relative aux particules est de 3 mg/mille. Concernant les véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 14 000 lb, cette norme est de 3 mg/mille pour les camionnettes légères et les véhicules moyens à passagers concernés, et de 8 mg/mille et de 10 mg/mille pour les véhicules lourds des classes 2B et 3, respectivement.

Depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'EVAP ont été progressivement mises en œuvre. Un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2022. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Pour ce qui est des VLE et des CLE1, cette norme est de 0,3 g par essai. Pour ce qui est des CLE2, cette norme est de 0,4 g par essai. Pour les CLO, cette norme est de 0,5 g par essai, et pour les véhicules lourds (classes 2B et 3), elle est de 0,6 g par essai.

Les [modifications de l'année 2015](#) ont établi aussi de nouvelles normes moyennes des parcs au Canada concernant les émissions d'HCNM des gaz d'échappement par temps froid. En ce qui a trait aux parcs de véhicules dont le PNB peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids a été établie à 0,3 g/mille depuis l'année de modèle 2017. Concernant les parcs de véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 10 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids a été établie à 0,5 g/mille depuis l'année de modèle 2017.

Des assouplissements concernant les véhicules vendus tant au Canada qu'aux États-Unis sont prévus à des fins de conformité aux normes d'émissions moyennes des parcs et aux normes d'émissions à mise en œuvre progressive. Ces assouplissements reconnaissent que le rendement des émissions du parc d'une entreprise qui vend des véhicules tant au Canada qu'aux États-Unis est effectivement régi par le programme de réglementation des États-Unis.

Le Règlement exige que toutes les entreprises soumettent un rapport de conformité au ministre au plus tard le 1^{er} mai suivant la fin de chaque année de modèle. Le rapport de fin d'année de modèle doit contenir des renseignements détaillés sur les parcs de l'entreprise et/ou sur ses groupes de véhicules.

Pour en savoir davantage sur le Règlement et, plus précisément, sur le calcul des valeurs moyennes des parcs et des points/déficits relatifs aux émissions, veuillez consulter le Règlement, qui est accessible à partir du [registre environnemental de la LCPE](#) d'Environnement et Changement climatique Canada.

3. Rapports de niveau 3 pour l'année de modèle 2022

Conformément aux normes de niveau 3, les entreprises certifient un véhicule conforme à une série de « GONM+NO_x » combinée. Ces séries représentent les normes de la procédure d'essai fédérale (PEF) selon lesquelles les véhicules sont certifiés. Concernant l'année de modèle 2022, les valeurs moyennes de la PEF pour les GONM+NO_x du parc d'une entreprise sont calculées pour les parcs suivants :

- 1) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM+NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 120 000 milles
- 2) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM+NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 150 000 milles
- 3) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses camionnettes légères de type 2
- 4) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses véhicules de classe 2B; et
- 5) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses véhicules de classe 3

Le Tableau 1, Tableau 2 et

Tableau 3 présentent les normes d'émissions d'échappement correspondantes pour les séries de niveau 3 de la PEF.

Tableau 1: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.

Numéro de série	GONM+NO_x	CO	Formaldéhyde	Particules
160	0,160	4,2	0,004	0,003
125	0,125	2,1	0,004	0,003
110 ¹	0,110	2,1	0,004	0,003
85 ¹	0,085	2,1	0,004	0,003
70	0,070	1,7	0,004	0,003
50	0,050	1,7	0,004	0,003
30	0,030	1,0	0,004	0,003
20	0,020	1,0	0,004	0,003
0	0,000	0,0	0,000	0,000

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2019.

Tableau 2: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 2B

Numéro de série	GONM+NO_x	CO
395 ¹	0,395	6.4
340 ¹	0,340	6.4
250	0,250	6.4
200	0,200	4.2
170	0,170	4.2
150	0,150	3.2
0	0,000	0.0

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2021.

Tableau 3: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 3

Numéro de série	GONM+NO _x	CO
630 ¹	0,630	7.3
570 ¹	0,570	7.3
400	0,400	7.3
270	0,270	4.2
230	0,230	4.2
200	0,200	3.7
0	0,000	0.0

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2021.

Le Tableau 4 présente les entreprises ayant soumis un rapport de fin d'année de modèle portant sur des véhicules certifiés conformes aux normes de niveau 3, notamment les marques des véhicules et le nombre de groupes d'essai de certification de niveau 3.

Tableau 4: aperçu des rapports d'entreprise (niveau 3).

Entreprise	Marques	Nombre de groupes d'essai
Aston Martin Lagonda Ltd.	Aston Martin	3
Groupe BMW du Canada	BMW, MINI, Rolls-Royce	25
FCA Canada Inc.	Chrysler, Dodge, Jeep, Fiat, Alfa Romeo, RAM	38
Ferrari North America, Inc.	Ferrari	6
Fisker Group Inc.	Fisker	1
Ford du Canada Limitée	Ford, Lincoln	52
General Motors Canada	Buick, Cadillac, Chevrolet, GMC	34
Honda Canada Inc.	Acura, Honda	24
Hyundai Auto Canada Corp.	Hyundai	42
Jaguar Land Rover Canada ULC	Jaguar, Land Rover	11
Kia Canada Inc.	Kia	27
Maserati North America, Inc.	Maserati	5
Mazda Canada Inc.	Mazda	11
McLaren Automotive Ltd.	McLaren	3
Mercedes-Benz Canada Inc.	Mercedes, Smart	38
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	Mitsubishi	5
Morgan Canada Corp.	Morgan Olson	1
Nissan Canada Inc.	Infiniti, Nissan	26
Porsche Cars Canada, Ltd	Porsche	15
Subaru Canada, Inc.	Subaru	7
Tesla Motors Canada Inc.	Tesla	8
Toyota Canada Inc.	Lexus, Scion, Toyota	37
VinFast Canada Inc.	VinFast	1
Groupe Volkswagen Canada	Audi, Bentley, Bugatti, Lamborghini, Volkswagen	35
Volvo Car Canada Ltée	Volvo	5

Le Tableau 5 résume la distribution des véhicules selon la norme d'émissions de GONM+NO_x de chaque série.

Tableau 5: distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM+NO_x de chaque série.

Niveau et numéro de série	Norme de GONM+NO _x (g/mille)	Nombre total de véhicules dans la série	Pourcentage de véhicules dans la série
Niveau 3 série 630	0,630	0	0,000
Niveau 3 série 570	0,570	0	0,000
Niveau 3 série 400	0,400	563	0,034
Niveau 3 série 395	0,395	0	0,000
Niveau 3 série 340	0,340	0	0,000
Niveau 3 série 270	0,270	24 120	1,448
Niveau 3 série 250	0,250	3 286	0,197
Niveau 3 série 230	0,230	14 146	0,850
Niveau 3 série 200	0,200	136	0,008
Niveau 3 série 170	0,170	10 349	0,621
Niveau 3 série 160	0,160	7 682	0,461
Niveau 3 série 150	0,150	18 929	1,137
Niveau 3 série 125	0,125	53 354	3,204
Niveau 3 série 110 ¹	0,110	0	0,00
Niveau 3 série 85 ¹	0,085	0	0,00
Niveau 3 série 70	0,070	384 063	23,064
Niveau 3 série 50	0,050	378 879	22,753
Niveau 3 série 30	0,030	566 073	33,994
Niveau 3 série 20	0,020	13 869	0,833
Niveau 3 série 0	0,000	172 260	10,345
Nombre total de véhicules de niveau 3 dans le parc de l'année de modèle 2023			1 666 211

¹ Séries de transition.

3.1. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de GONM+NO_x

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs à l'égard des émissions de GONM+NO_x.

Le Tableau 6 et le Tableau 7, tous deux tirés de l'article 86.1811-17 du CFR, présentent les valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de niveau 3 de la PEF et de la procédure d'essai fédérale supplémentaire (PEFS) visant les GONM+NO_x pour les parcs de véhicules des années de modèles 2017 à 2025.

Tableau 6: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).

Année de modèle	VLE, CLE1 – 150 000 milles de vie utile ¹	VLE, CLE1 – 120 000 milles de vie utile ¹	CLE2, CLO ²
2017 ³	0,086	0,073	0,101
2018	0,079	0,067	0,092
2019	0,072	0,061	0,083
2020	0,065	0,055	0,074
2021	0,058	0,049	0,065

2022	0,051	0,043	0,056
2023	0,044	0,037	0,047
2024	0,037	0,031	0,038
2025 et les années de modèle suivantes	0,030	0,026	0,030

¹ Les véhicules certifiés conformes aux normes selon une vie utile de 120 000 milles peuvent satisfaire à la norme moyenne des parcs selon une vie utile de 150 000 milles dans certaines circonstances, tel qu'il est énoncé au [paragraphe \(b\)\(8\)\(iii\)\(A\)](#) de cet article (en anglais).

² Les VMP sont visés par les mêmes normes d'émissions et dispositions relatives à la certification applicables aux CLE4.

³ Les CLO et les VMP doivent respecter les normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

Tableau 7: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mille).

Année de modèle	GONM+NO _x (g/mille)
2017 ¹	0,103
2018	0,097
2019	0,090
2020	0,083
2021	0,077
2022	0,070
2023	0,063
2024	0,057
2025 et les années de modèle suivantes	0,050

¹ Les CLO et les VMP doivent satisfaire aux normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

Le Tableau 8, de l'article 86.1818-18 du CFR, présente la valeur moyenne décroissante des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la PEF pour les parcs de véhicules de classe 2B et classe 3 des années de modèles 2018 à 2022.

Tableau 8: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).

Année de modèle	Classe 2B	Classe 3
2016 ¹	0,333	0,548
2017 ¹	0,310	0,508
2018	0,278	0,451
2019	0,253	0,400
2020	0,228	0,349
2021	0,203	0,298
2022	0,178	0,247

¹ Les normes moyennes sont indiquées pour les années de modèles 2016 et 2017 à des fins de conformité anticipée volontaire.

3.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles

Le Tableau 9 résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles. résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 9: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023⁷	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	95	0,0908	0	0
Groupe BMW du Canada	13 240	0,045532	-20	2 528
FCA Canada Inc.	9 307	0,1029	0	0
Ferrari North America, Inc.	345	0,0922	0	0
Fisker Group Inc.	66	0,000	3	3
Ford du Canada Limitée	12 186	0,013007	378	-45
General Motors Canada	48 281	0,025987	870	664
Honda Canada Inc.	40 363	0,031188	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	84 984	0,049616	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	241	0,116	-17	88
Kia Canada Inc.	75 111	0,059450	0	0
Maserati North America, Inc.	18 899	0,039649	82	2 003
Mazda Canada Inc.	12 186	0,013007	378	-45
McLaren Automotive Ltd.	111	0,0561	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	11 891	0,039438	54	528

⁷ Les totaux négatifs représentent un déficit.

Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	14 282	0,070000	0	0
Nissan Canada Inc.	52 483	0,041109	152	3 665
Porsche Cars Canada, Ltd	3 196	0,06859	0	0
Subaru Canada, Inc.	17 640	0,059821	0	0
Tesla Motors Canada Inc.	67 183	0,00000	2 956	10 690
Toyota Canada Inc.	54 086	0,034216	529	3 478
Groupe Volkswagen Canada	27 171	0,050504	-177	5 501
Volvo Car Canada Ltée	5 168	0,006293	195	357

Le Tableau 10 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 10: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO _x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	95	0,0600	0	0
Groupe BMW du Canada	13 240	0,053706	123	3 168
FCA Canada Inc.	9 307	0,09714	0	0
Ferrari North America, Inc.	345	0,0670	0	0
Fisker Group Inc.	66	0,000	4	0
Ford du Canada Limitée	12 186	0,013330	605	2 895
General Motors Canada	48 281	0,036360	1 286	4 630
Honda Canada Inc.	40 363	0,051670	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	84 984	0,050921	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	241	0,091	0	0
Kia Canada Inc.	75 111	0,059964	0	0
Maserati North America, Inc.	18 899	0,053548	179	5 455
Mazda Canada Inc.	12 186	0,013330	605	2 895
McLaren Automotive Ltd.	111	0,0349	0	0

Mercedes-Benz Canada Inc.	11 891	0,036818	311	2 622
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	14 282	0,077597	0	0
Nissan Canada Inc.	52 483	0,053765	485	6 273
Porsche Cars Canada, Ltd	3 196	0,06879	0	0
Subaru Canada, Inc.	17 640	0,064281	0	0
Tesla Motors Canada Inc.	67 183	0,00000	4 233	14 370
Toyota Canada Inc.	54 086	0,049524	729	9 663
Volkswagen Group Canada	27 171	0,062807	5	9 090
Volvo Cars of Canada Corp.	5 168	0,008644	281	463

3.1.2. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 11 fourni un résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de CLE2.

Tableau 11: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	124	0,0700	0	0
Groupe BMW du Canada	20 052	0,043576	69	-759
FCA Canada Inc.	125 404	0,0517931	0	0
Ford du Canada Ltée	192 940	0,0467566	47	769
General Motors Canada	163 755	0,0469548	7	-4 745
Honda Canada Inc.	60 576	0,057830	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	50 157	0,043864	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	10 445	0,042492	47	1 070
Kia Canada Inc.	19 470	0,061386	0	0
Mazda Canada Inc.	30 153	0,060133	-396	2 181
Mercedes-Benz Canada Inc.	17 655	0,053187	-109	90

Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	17 020	0,039866	0	0
Morgan Canada Corp.	902	0,125	-70	-73
Nissan Canada Inc.	57 152	0,053606	-378	5 907
Porsche Cars Canada, Ltd.	6 989	0,07490	0	0
Subaru Canada, Inc.	23 139	0,035701	0	0
Toyota Canada Inc.	148 410	0,0440955	431	3 695
Groupe Volkswagen Canada	801	0,000	38	38
Volvo Car Canada Ltée	63 393	0,04308	249	2 655

Le Tableau 12 fourni un résumé des valeurs moyennes de μ GONM+NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de CLE2.

Tableau 12: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO _x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	124	0,0600	0	0
Groupe BMW du Canada	20 052	0,056186	137	459
FCA Canada Inc.	125 404	0,0499812	0	0
Ford du Canada Ltée	192 940	0,0598304	612	5 843
General Motors Canada	163 755	0,0676478	-761	-5 134
Honda Canada Inc.	60 576	0,076635	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	50 157	0,045874	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	10 445	0,105193	0	0
Kia Canada Inc.	19 470	0,063987	0	0
Mazda Canada Inc.	30 153	0,073180	-307	3 571
Mercedes-Benz Canada Inc.	17 655	0,053253	172	3 188
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	17 020	0,064799	0	0
Morgan Canada Corp.	902	0,160	-88	-92
Nissan Canada Inc.	57 152	0,077146	-808	2 443
Porsche Cars Canada, Ltd.	6 989	0,08178	0	0

Subaru Canada, Inc.	23 139	0,048313	0	0
Toyota Canada Inc.	148 410	0,0517574	1 669	10 214
VinFast Canada Inc.	801	0,000	50	50
Groupe Volkswagen Canada	63 393	0,05500	507	4 998
Volvo Car Canada Ltée	8 404	0,06255	4	95

3.1.3. Véhicules de classe 2B

Le Tableau 13 présente le résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de véhicules de classe 2B.

Tableau 13: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 2B

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO _x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de point
FCA Canada Inc.	10 627	0,17677	0	0
Ford du Canada Ltée	27 333	0,14539	891	2 368
General Motors Canada	11 630	0,21291	-406	-1 601
Mercedes-Benz Canada Inc.	3 139	0,1700	25	476

3.1.4 Véhicules de classe 3

Le Tableau 14 présente le résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de véhicules de classe 3.

Tableau 14: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 3

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO _x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
FCA Canada Inc.	4 221	0,2868	0	0
Ford du Canada Ltée	14 138	0,23248	205	-1 461
General Motors Canada	19 732	0,26640	-383	1 881
Mercedes-Benz Canada Inc.	1 121	0,2300	19	419

Des valeurs moyennes de parc de GONM+NO_x supérieures aux normes d'émissions (c.-à-d. un total de point négatif) de GONM+NO_x applicables à un parc donné peuvent être attribuées aux facteurs suivants :

1. L'entreprise choisit d'exclure son groupe de véhicules certifiés aux États-Unis vendus au Canada et aux États-Unis à la conformité obligatoire à la norme moyenne de GONM+NO_x visant les parcs. Une telle exclusion est autorisée parce que l'objectif des dispositions sur les moyennes des parcs est les parcs de véhicules canadiens atteignent un rendement d'émissions global comparable à celui des États-Unis, tout en réduisant le plus possible le fardeau réglementaire des entreprises. Une analyse réalisée par Environnement et Changement climatique Canada a révélé que, même dans le cas de scénarios extrêmes, les variations entre les parcs canadiens et états-uniens devraient rester faibles.
2. L'entreprise a recours à une disposition provisoire qui lui permet d'inclure dans son parc de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles ses VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles certifiés conformes à des séries supérieures à la série 70. Cette disposition provisoire peut être utilisée jusqu'à l'année de modèle 2019. Une telle mesure permet aux VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles de satisfaire aux normes moins strictes visant les parcs de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles.
3. La valeur moyenne de GONM+NO_x est supérieure à la norme de GONM+NO_x applicable à un de ses parcs. Une entreprise peut compenser le déficit associé à un parc en utilisant des points associés à un autre parc appartenant au même ensemble de calcul de points.
4. La valeur moyenne de _xGONM+NO_x est supérieure à la norme applicable. Une entreprise peut compenser un déficit dans une année de modèle subséquente.

3.1.5 Ensemble de calcul de points GONM+NO_x

Les points GONM+NO_x ne peuvent être échangés qu'à l'intérieur d'un ensemble de calcul de point, comme suit:

- 1) VLE et CLE1 certifiés selon des normes basées sur une durée de vie utile de 120 000 milles et 10 ans
- 2) VLE, CLE1 et VMP certifiés selon des normes basées sur un durée de vie utile de 150 000 milles et 15 ans
- 3) VLO (Classe 2B et 3)

Cependant, les points PEF et PEFS ne sont pas interchangeables.

3.1.6. Points d'action précoce

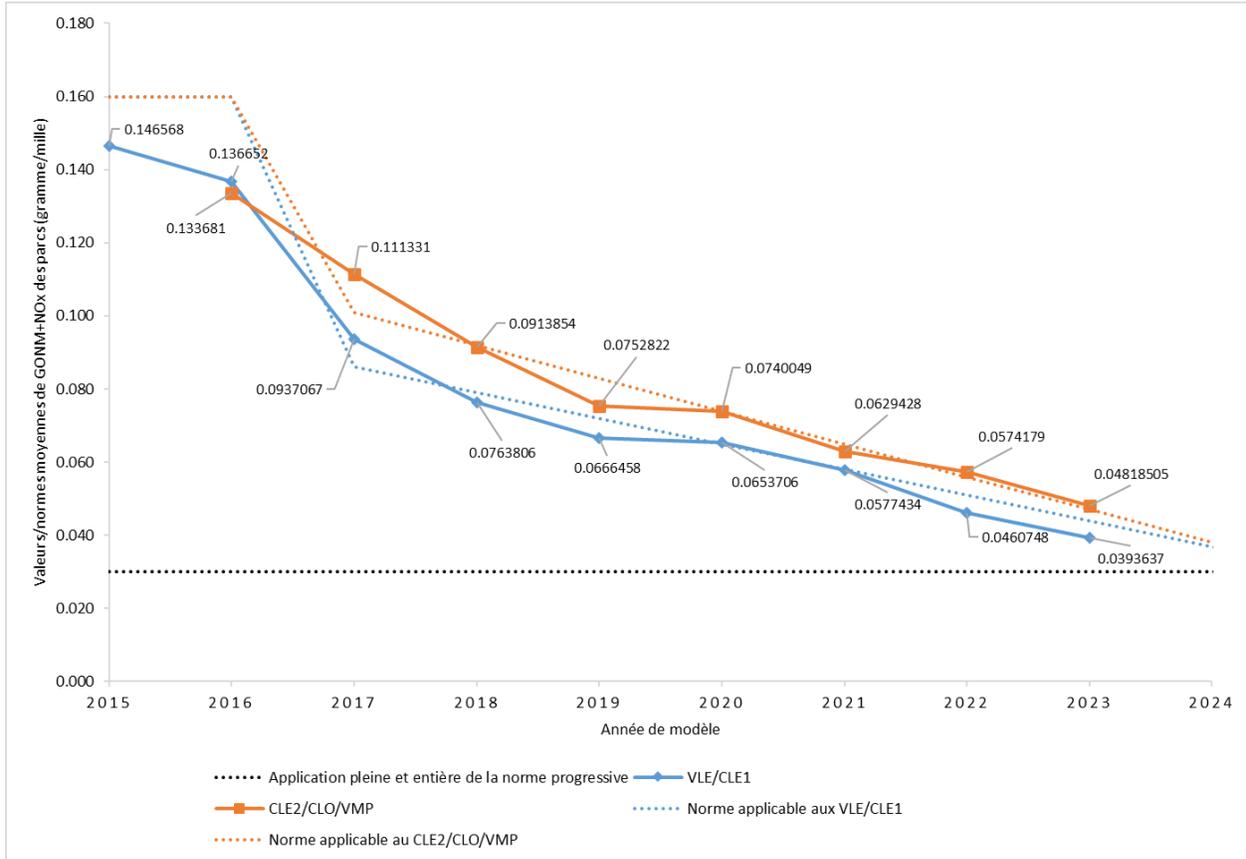
Des points d'action précoce ont été obtenus pour le parc de VLE/CLE1 d'une entreprise pour les années de modèles 2015-2016 ainsi que pour le parc de CLE2/CLO/VMP d'une entreprise pour les années de modèles 2016-2017 si les moyennes respectives de GONM+NO_x des parcs sont inférieures à la norme de 0,160.

Des crédits d'action précoce ont également été gagnés au cours des années modèles 2016-2017 pour le parc de véhicules de classe 2B ou de véhicules de classe 3 d'une entreprise si les moyennes respectives du parc GONM+NO_x sont inférieures aux normes applicables pour l'année modèle en question énoncées dans le Tableau 8.

3.1.7. Rendement global des parcs canadiens

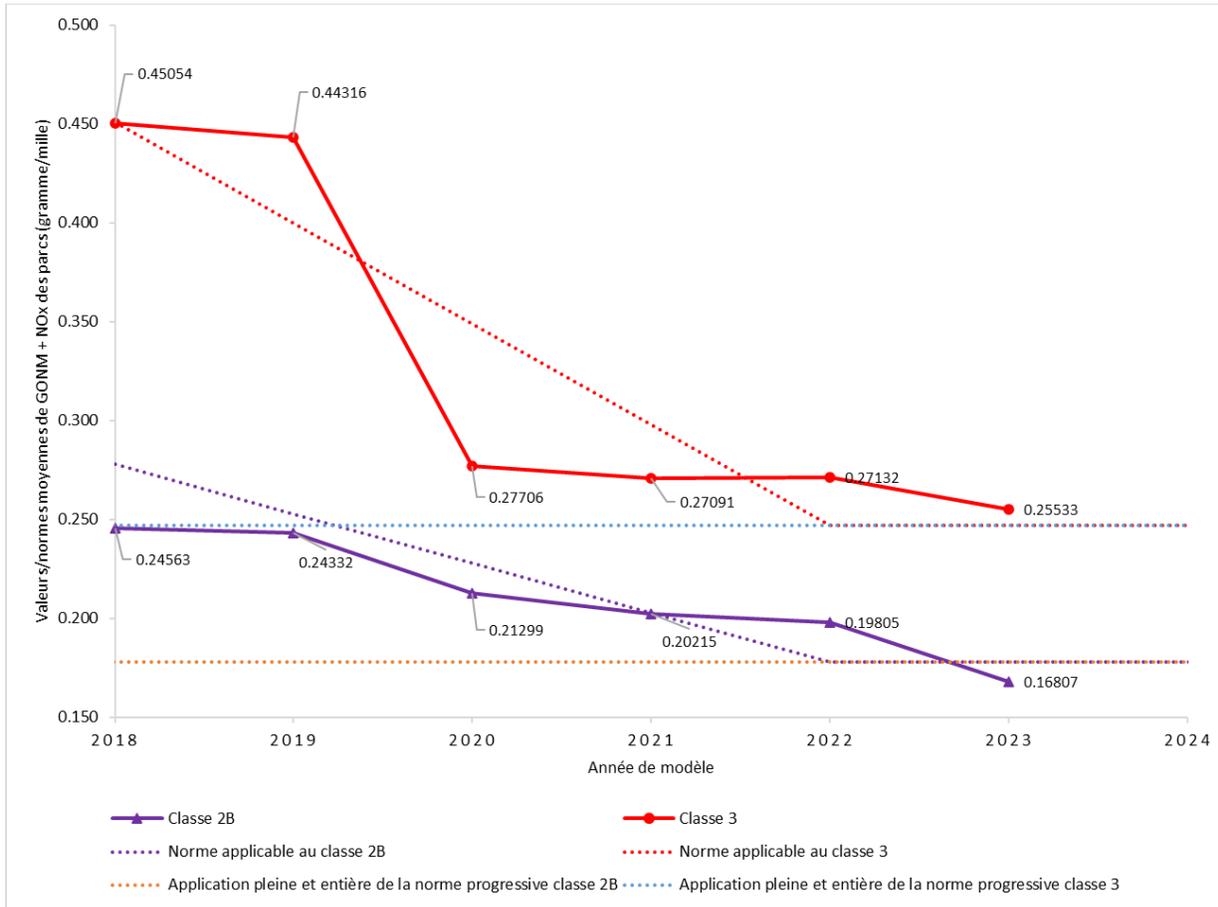
La figure 2 illustre les moyennes globales canadiennes de GONM+NO_x des parcs de VLE/CLE1 et de CLE2/CLO/VMP pour les années de modèles 2015 à 2023.

Figure 2: moyennes et normes de GONM+NO_x du parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 et du parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers



La figure 2 illustre les moyennes globales canadiennes de GONM+NO_x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3 pour les années de modèles 2018 à 2023.

Figure 3: moyennes et normes de GONM+NO_x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3



3.2. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de HCNM froids

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions de HCNM froids.

Le Tableau 15 présente les normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Tableau 15: normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Catégorie de poids de véhicule	Ventes de HCNM froids – norme moyenne pondérée des parcs (g/mille)
VLE et CLE	0,3
CLO et VMP	0,5

3.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères

Le Tableau 16 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de VLE/CLE.

Tableau 16: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	95	0,3	0	0
Groupe BMW du Canada	24 321	0,3	0	0
FCA Canada Inc.	39 440	0,4	0	0
Ferrari North America, Inc.	345	0,3	0	0
Ford du Canada Ltée	62 941	0,3	0	0
General Motors Canada	63 918	0,3	0	0
Honda Canada Inc.	95 934	0,3	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	118 337	0,3	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	3 627	0,3	0	0
Kia Canada Inc.	88 394	0,3	0	0
Mazda Canada Inc.	48 243	0,2	4 824	35 438
McLaren Automotive Ltd.	111	0,3	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	18 230	0,2	1 823	8 711
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	22 678	0,3	0	0
Nissan Canada Inc.	91 931	0,3	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	6 600	0,3	0	0
Subaru Canada, Inc.	37 829	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	172 025	0,3	0	0
Groupe Volkswagen Canada	66 394	0,3	0	0
Volvo Car Canada Ltée	6 896	0,3	0	0

3.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 17 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de CLO/VMP.

Tableau 17: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	124	0,5	0	0
Groupe BMW du Canada	4 436	0,5	0	4 486
FCA Canada Inc.	94 880	0,4	0	0
Ford du Canada Ltée	122 459	0,4	12 246	86 904
General Motors Canada	114 459	0,4	11 446	78 298
Honda Canada Inc.	5 005	0,3	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	923	0,3	185	2 65
Jaguar Land Rover Canada ULC	7 013	0,5	0	3 398
Mercedes-Benz Canada Inc.	6 810	0,3	1 362	12 300
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	8 624	0,5	0	0
Morgan Canada Corp.	902	0,5	0	0
Nissan Canada Inc.	13 054	0,4	1 305	2 516
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 945	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	23 929	0,4	2 393	8 223
Groupe Volkswagen Canada	11 780	0,4	1 178	8 217
Volvo Car Canada Ltée	2 204	0,3	441	1 896

3.3. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions d'EVAP

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions d'EVAP.

Le Tableau 18 présente les normes moyennes d'émissions d'EVAP des parcs.

Tableau 18: normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).

Catégorie de véhicule	Conditions de basse altitude – moyenne des parcs
VLE, CLE1	0,3
CLE2	0,4

CLO	0,5
VLO	0,6

3.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1

Le Tableau 19 montre le résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de VLE/CLE1.

Tableau 19: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	95	0,3	0	0
Groupe BMW du Canada	10 497	0,3	0	0
FCA Canada Inc.	9 307	0,3	0	0
Ferrari North America, Inc.	345	0,3	0	0
Ford du Canada Ltée	1 967	0,3	0	0
General Motors Canada	30 634	0,3	0	0
Honda Canada Inc.	40 363	0,3	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	69 103	0,3	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	241	0,3	0	0
Kia Canada Inc.	68 924	0,3	0	0
Mazda Canada Inc.	18 090	0,3	0	0
McLaren Automotive Ltd.	111	0,3	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	8 454	0,3	0	0
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	14 282	0,3	0	0
Nissan Canada Inc.	47 833	0,3	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 556	0,3	0	0
Subaru Canada, Inc.	17 640	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	53 219	0,3	0	0
Groupe Volkswagen Canada	26 874	0,3	0	0
Volvo Car Canada Ltée	696	0,3	0	0

3.3.2. Camionnettes légères de type 2

Le Tableau 20 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de CLE2.

Tableau 20: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Groupe BMW du Canada	13 824	0,3	1 382	3 827
FCA Canada Inc.	30 133	0,4	0	0
Ford du Canada Ltée	60 974	0,4	0	0
General Motors Canada	33 284	0,4	0	0
Honda Canada Inc.	55 571	0,4	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	49 234	0,4	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	3 386	0,4	0	0
Kia Canada Inc.	19 470	0,4	0	0
Mazda Canada Inc.	30 153	0,3	3 015	15 735
Mercedes-Benz Canada Inc.	9 776	0,3	978	5 025
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	8 396	0,4	0	0
Nissan Canada Inc.	44 098	0,4	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	4 044	0,4	0	0
Subaru Canada, Inc.	20 189	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	118 806	0,4	0	0
Groupe Volkswagen Canada	39 520	0,4	0	0
Volvo Car Canada Ltée	6 200	0,4	0	0

3.3.3. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 21 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de CLO et VMP.

Tableau 21: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	124	0,5	0	0

Groupe BMW du Canada	4 436	0,5	0	0
FCA Canada Inc.	94 880	0,5	0	0
Ford du Canada Ltée	122 459	0,5	0	0
General Motors Canada	114 459	0,5	0	0
Honda Canada Inc.	5 005	0,5	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	923	0,5	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	7 013	0,5	0	0
Maserati North America, Inc.	6 810	0,5	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	8 624	0,5	0	0
Morgan Canada Corp.	902	0,5	0	0
Nissan Canada Inc.	13 054	0,5	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 945	0,5	0	0
Toyota Canada Inc.	23 929	0,5	0	140
Groupe Volkswagen Canada	11 780	0,4	1 178	3 970
Volvo Car Canada Ltée	2 204	0,4	220	220

3.3.4. Véhicules de classe 2B et de classe 3

Le Tableau 22 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de VLO.

Tableau 22: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de véhicules lourds

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2023	Solde de points
FCA Canada Inc.	7 525	0,6	0	0
Ford du Canada Ltée	25 782	0,6	0	0
General Motors Canada	15 393	0,6	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	416	0,5	42	82

3.3.5 Ensembles de calcul des émissions d'EVAP

Les ensembles de calcul distincts suivants s'appliquent aux normes d'émissions d'EVAP:

- 1) VLE et CLE1 représente un ensemble de calcul.
- 2) CLE2 représente un ensemble de calcul.
- 3) CLO et VMP représente un ensemble de calcul.
- 4) VLO (Classe 2B et 3) représente un ensemble de calcul.

Les points peuvent être échangés entre les ensembles de calcul comme suit si des points supplémentaires sont nécessaires pour compenser un déficit après la dernière année de maintien des déficits:

- 1) Vous pouvez échanger des points d'émissions VLE/CLE1 et CLE2.
- 2) Vous pouvez échanger des points d'émissions CLO et VLO.

3.4. Réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP

Concernant l'année de modèle 2023, 100 % du parc de véhicules légers, de camionnettes légères et de véhicules moyens à passagers d'une entreprise et 100 % du parc de véhicules de classe 2B et de classe 3 d'une entreprise doivent respecter les normes de niveau 3 visant les particules et 100% de la flotte globale d'une entreprise doit répondre aux normes de niveau 3 visant les EVAP. Toutes les entreprises ont répondu à ces exigences.

4. Conclusions

Les résultats de l'année de modèle 2023 représentent le septième cycle de rapports aux termes des nouvelles normes plus strictes de niveau 3. Toutes les entreprises assujetties à des exigences annuelles de rapports de conformité ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 666 211 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail.

La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2021 est de 0,0393637 g/mille, comparativement à la norme de 0,044 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2021 est de 0,047818505 g/mille, comparativement à la norme de 0,047 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 2B de l'année modèle 2021 est de 0,16807 g/mille par rapport à la norme de 0,178 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 3 de l'année modèle 2021 est de 0,25533 g/mille par rapport à la norme de 0,247 g/mille.

Les moyennes globales de GONM+NO_x des parcs témoignent des améliorations continue de l'industrie au chapitre du rendement des émissions depuis 2004. Bien que les valeurs moyennes du parc de camions légers 2, de camions lourds et légers et de véhicules moyens à passagers, du parc de véhicules de classe 2B et du parc de véhicules de classe 3 soient légèrement supérieures aux normes applicables pour l'année

de modèle 2023, les entreprises disposent de trois ans pour compenser les déficits reportés, et toutes respectent actuellement les dispositions du règlement relatives aux moyennes du parc.

Toutes les entreprises ont respecté les normes 2023 relatives aux particules et à l'EVAP et ont respecté les normes moyennes du parc NMHC à froid.

Toutes les entreprises restent en conformité avec le règlement.